



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 3 octobre 2019 — N° 67

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme GIT Services-conseils en emploi.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de féliciter M. Yvon Jackson et son équipe pour leur traversée du Canada en vélo au profit de la Société canadienne de la sclérose en plaques.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de dans le cadre de la Journée de sensibilisation au deuil périnatal, souligner le travail de l'organisme Parents d'anges Beauce-Etchemins.

Mme Ménard (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de l'organisme Maison de la famille La Parentr'aide.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mmes Rose-Marie Joly et Suzanne Bélanger, employées de l'entreprise Club Tissus.

3 octobre 2019

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Bertrand Tremblay, journaliste.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le projet de création d'une fédération canadienne de la paralysie cérébrale.

Mme Dorion (Taschereau) fait une déclaration afin de saluer l'appui des citoyens de la circonscription de Taschereau à la transition écologique.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Louis Limoges, cofondateur de l'entreprise Pied-Mont Dora inc.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de la Symphonie des jeunes Drummondville.

À 9 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

3 octobre 2019

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Commissaire à la déontologie policière.

(Dépôt n° 1018-20191003)

M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, dépose :

Le plan stratégique 2019-2023 du Secrétariat du Conseil du trésor.

(Dépôt n° 1019-20191003)

M. Bonnardel, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Commission des transports du Québec.

(Dépôt n° 1020-20191003)

Mme LeBel, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de l'Office de la protection du consommateur.

(Dépôt n° 1021-20191003)

3 octobre 2019

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Société d'habitation du Québec;
(Dépôt n° 1022-20191003)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Commission municipale du Québec;
(Dépôt n° 1023-20191003)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Régie du bâtiment du Québec.
(Dépôt n° 1024-20191003)

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.
(Dépôt n° 1025-20191003)

M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 de la Fondation de la faune du Québec;
(Dépôt n° 1026-20191003)

Le rapport annuel 2018-2019 de la Société des établissements de plein air du Québec.
(Dépôt n° 1027-20191003)

3 octobre 2019

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 juin 2019 par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) concernant une réforme de la Régie du logement;
(Dépôt n° 1028-20191003)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 7 juin 2019 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant l’accessibilité de l’aide financière aux études aux personnes ayant des handicaps émergents;
(Dépôt n° 1029-20191003)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 11 juin 2019 par Mme Ghazal (Mercier) concernant un moratoire sur le projet Royalmount;
(Dépôt n° 1030-20191003)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 12 juin 2019 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) concernant le retrait des établissements publics d’enseignement de l’application du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l’État;
(Dépôt n° 1031-20191003)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 13 juin 2019 par M. Kelley (Jacques-Cartier) concernant l’installation de caméras dans les autos-patrouilles et le port de caméras corporelles par les agents patrouilleurs;
(Dépôt n° 1032-20191003)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 14 juin 2019 par M. Zanetti (Jean-Lesage) concernant le tracé du tramway à Québec.
(Dépôt n° 1033-20191003)

3 octobre 2019

Dépôts de rapports de commissions

Mme IsaBelle (Huntingdon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 24, 25 et 26 septembre, ainsi que le 2 octobre 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation.

(Dépôt n° 1034-20191003)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Hébert (Saint-François) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 551 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les services de santé de proximité dans la MRC de Coaticook.

(Dépôt n° 1035-20191003)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président rend sa décision sur la question de privilège soulevée le 24 septembre 2019 par la députée de l'Acadie concernant les propos tenus par le leader du gouvernement lors des plaidoiries sur la question de directive au sujet de l'intervention d'un ministre sur les médias sociaux relativement au rapport de la Commission des transports et de l'environnement, présidée par la députée de l'Acadie, dans le cadre d'un mandat d'initiative.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Règlement interdit d'attaquer la conduite d'un député autrement que par une motion mettant sa conduite en question.

3 octobre 2019

La jurisprudence parlementaire a établi que la conduite d'un membre de l'Assemblée est mise en cause lorsque des propos explicites sont tenus de manière à dénigrer son travail ou à critiquer sa conduite. Cette jurisprudence a également établi que la conduite de la présidence de l'Assemblée ou d'une commission ne peut être mise en cause qu'en suivant les règles prévues au Règlement pour ce faire.

À la lumière de ces décisions, la présidence ne peut conclure que les propos tenus par le leader du gouvernement ont eu pour effet de dénigrer le travail de la députée de l'Acadie ou de critiquer son comportement, sa conduite ou ses actions dans son rôle de présidente de commission. Par conséquent, les propos tenus par le leader du gouvernement n'ont pas, à première vue, mis en cause la conduite de la députée de l'Acadie dans son rôle de présidente de la Commission des transports et de l'environnement. De même, la présidence peut difficilement conclure que la neutralité de la députée dans son rôle de présidente a été attaquée.

La présidence souligne que ni le leader du gouvernement ni le leader de l'opposition officielle n'avaient besoin de référer à la députée de l'Acadie dans son rôle de présidente au soutien des plaidoiries qu'ils ont faites.

Elle rappelle qu'il est important de faire attention dans les remarques qui portent sur la conduite des présidents et vice-présidents de commissions parlementaires, notamment en ce qui a trait à leur neutralité et à leur impartialité. En effet, la prudence élémentaire commande d'éviter de prendre à témoin ou de commenter le travail d'un membre de la présidence afin de préserver la confiance essentielle à l'exercice de leurs fonctions.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés, le 2 octobre 2019, sur la motion proposée par Mme Montpetit (Maurice-Richard) et sur la motion d'amendement proposée par M. Gaudreault (Jonquière), aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

3 octobre 2019

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. Gaudreault (Jonquière).

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion de la députée de Maurice-Richard soit amendée de la manière suivante :

Ajouter, à la fin du dernier alinéa, ce qui suit : « et de préparer un budget carbone dans lequel il est précisé la quantité maximale de gaz à effet de serre pouvant être émis dans l'ensemble du Québec au cours de la prochaine année ».

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **187** en annexe)

Pour : **43** Contre : **66** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de Mme Montpetit (Maurice-Richard).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale réitère solennellement que l'atteinte des cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) est nécessaire à la lutte aux changements climatiques;

QUE l'Assemblée nationale réaffirme l'engagement du Québec de réduire ses GES par rapport aux niveaux de 1990;

QU'elle rappelle que le Québec a mis sur pied le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE);

QU'elle souligne qu'en 2014, le Québec a lié son système à celui de la Californie dans le cadre de la *Western Climate Initiative*;

3 octobre 2019

QU'elle rappelle la motion adoptée à l'unanimité le 25 septembre dernier déclarant l'urgence climatique et demandant au gouvernement du Québec de prendre tous les moyens nécessaires afin de « réduire rapidement et drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre »;

Enfin, que l'Assemblée nationale demande formellement au gouvernement caquiste de ne pas diminuer les efforts de réduction d'émissions de gaz à effet de serre demandés aux entreprises assujetties au SPEDE.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **188** en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

Motions sans préavis

De consentement de l'Assemblée pour déroger à l'Article 84.3 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Polo (Laval-des-Rapides), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le projet de n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), conjointement avec Mme D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

Considérant notre devoir collectif d'honorer la mémoire des femmes et filles autochtones qui ont disparu ou ont été assassinées;

3 octobre 2019

Considérant les rigoureux travaux de la Commission Viens, de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et de la Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics au Québec;

Considérant les excuses que les membres de l'Assemblée nationale ont unanimement adressées aux communautés autochtones le 2 octobre 2019, suite au dépôt du rapport de la Commission Viens;

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée de commémoration pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées qui se tiendra ce 4 octobre;

QU'à cette occasion, elle réitère son soutien envers les proches et aux familles des victimes;

QU'enfin, les membres de l'Assemblée nationale observent une minute de silence en leur mémoire.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **189** en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de Mme Soucy, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Bélanger (Orford), conjointement avec M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'accès à Internet haut débit; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

3 octobre 2019

Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la possibilité d'un arrêt des procédures en raison de délais déraisonnables pour certains procès criminels; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 31, Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 36, Loi modifiant la Loi sur les compagnies concernant la participation et la prise de décision aux assemblées des personnes morales sans capital-actions;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic.

3 octobre 2019

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 12, 13, 14 et 15 août 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du mandat d'initiative sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre. Le rapport contient 9 recommandations.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 51 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 27 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 11 minutes 12 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

3 octobre 2019

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission des transports et de l'environnement.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 2 octobre 2019, sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Derraji (Nelligan) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans douze mois ».

La motion de report est déclarée recevable.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 51 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 27 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 11 minutes 12 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

3 octobre 2019

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de M. Derraji (Nelligan).

À la demande de M. Picard, premier vice-président, M. Polo (Laval-des-Rapides) retire certains propos non parlementaires.

Le débat est ajourné au nom de M. Gaudreault (Jonquière).

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) à Mme LeBel, ministre de la Justice, portant sur le sujet suivant : « Les impacts négatifs du projet de loi n° 34 sur les consommateurs québécois »; M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, remplace la ministre pour ce débat;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Polo (Laval-des-Rapides) à M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, portant sur le sujet suivant : « L'improvisation du ministre concernant n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité »;
- le troisième, sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à M. Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais, portant sur le sujet suivant : « Les dangers potentiels de la glissière à câbles qui sera installée sur l'autoroute 50 »; M. Bonnardel, ministre des Transports, remplace le ministre pour ce débat.

3 octobre 2019

À 18 h 39, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 8 octobre 2019, à 13 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

3 octobre 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Gaudreault (Jonquière) :

(Vote n° 187)

POUR - 43

Anglade (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Arcand (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Barrette (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Bérubé (PQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Birnbaum (PLQ)	LeBel (PQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Charbonneau (PLQ)	(Rimouski)	Polo (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rousselle (PLQ)	
Fournier (IND)	Massé (QS)	Roy (PQ)	
		(Bonaventure)	

CONTRE - 66

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Berthier)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(ChAMPLAIN)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	

3 octobre 2019

Sur la motion de Mme Montpetit (Maurice-Richard) :

(Vote n° 188)

POUR - 109

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Rimouski)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Lotbinière-Frontenac)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chapleau)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	

3 octobre 2019

Sur la motion de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), conjointement avec Mme D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 189)

POUR - 109

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Rimouski)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Lotbinière-Frontenac)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chapleau)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	